

– BAROMÈTRE APEC JEUNES DIPLÔMÉ.E.S 2017 –

SITUATION PROFESSIONNELLE
DES JEUNES DIPLÔMÉ.E.S
DE LA PROMOTION 2015

LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE

N° 2017-21

AVRIL 2017

- Situation 12 mois après l'obtention du diplôme
- Insertion professionnelle, conditions d'emploi, satisfaction
- Evolutions à l'issue du premier emploi
- Approche de la recherche d'emploi

Enquête réalisée par téléphone en janvier-février 2017.

12 mois après avoir obtenu un diplôme de niveau Bac +3 ou plus, les jeunes diplômé.e.s de la promotion 2015 sont 82 % à être en emploi, et 92 % à avoir déjà occupé un premier emploi. Le niveau d'insertion des diplômé.e.s de niveau Bac +3 ou 4 par rapport aux Bac +5 et plus est proche, mais les conditions d'emploi de ces deux populations diffèrent sensiblement. Cette étude présente un bilan des conditions d'emploi de ces jeunes, de leurs évolutions depuis le premier emploi, ainsi que des éléments sur la recherche d'emploi.



- LA SITUATION D'EMPLOI -

- Tableau 1 -

Taux d'emploi et d'insertion (en %)

	Ensemble	Bac +3/4	Bac +5 et plus
6 mois après l'obtention du diplôme			
Taux d'emploi	64 %	64 %	64 %
12 mois après l'obtention du diplôme			
Taux d'emploi	82 %	83 %	81 %
Taux d'insertion	92 %	92 %	92 %

Base : Ensemble des jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +3 et plus de la promotion 2015
Source : Apec, 2017

9 JEUNES DIPLÔMÉ.E.S SUR 10 ONT RÉUSSI À DÉCROCHER UN PREMIER EMPLOI 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME

12 mois après la fin de leurs études supérieures, 92 % des jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +3 ou plus de la promotion 2015 ont déjà réussi à décrocher un premier emploi.

Ces jeunes sont près des deux tiers à occuper un emploi 6 mois après leur diplôme, et 8 sur 10, 12 mois après leur diplôme. ●

- SITUATION DÉTAILLÉE DES DIPLÔMÉ.E.S DE NIVEAU BAC +5 ET PLUS 12 MOIS APRÈS LEUR DIPLÔME -

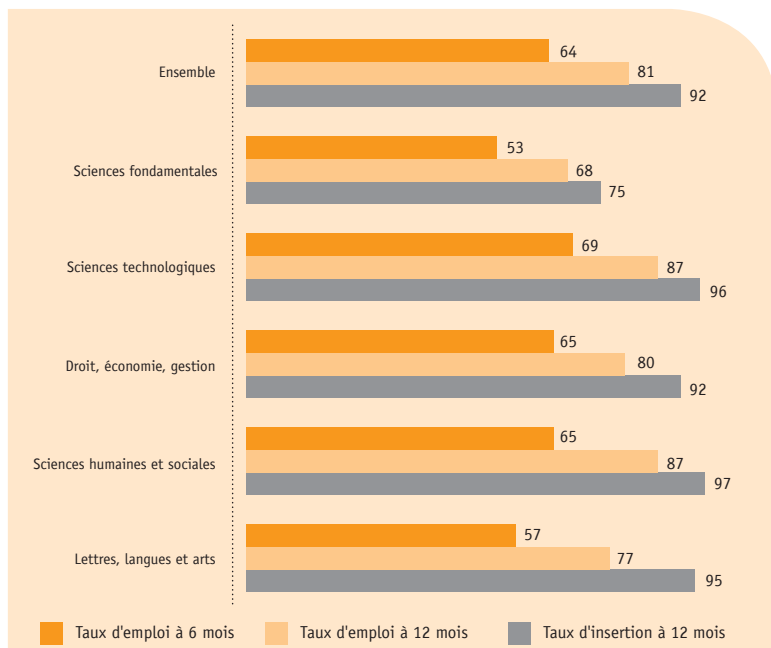
1 JEUNE DIPLÔMÉ.E. SUR 2 OCCUPE TOUJOURS SON PREMIER EMPLOI 12 MOIS APRÈS SON DIPLÔME

49 % des jeunes diplômés de niveau Bac +5 ou plus étaient encore dans leur premier emploi 12 mois

après leur diplôme. 32 % occupaient déjà un autre emploi, tandis que 8 % étaient toujours en quête de leur premier poste, 11 % étant à la recherche d'un nouvel emploi.

- Figure 1 -

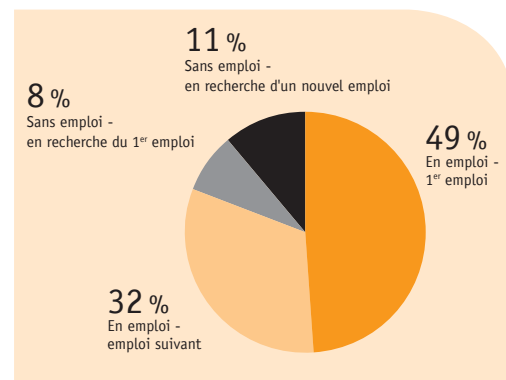
Taux d'emploi et d'insertion par discipline (en %)



Base : Ensemble des jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015
Source : Apec, 2017

- Figure 2 -

Situation professionnelle (en %)



Base : Ensemble des jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015
Source : Apec, 2017

L'insertion sur le marché de l'emploi varie selon la discipline de formation

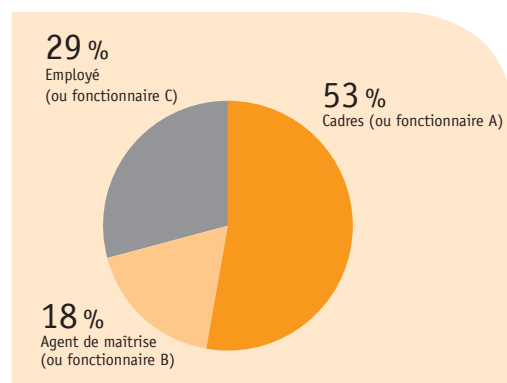
Les diplômé.e.s en sciences humaines et sociales, en sciences technologiques et en lettres, langues et arts bénéficient d'une insertion plus rapide.

AVOIR UN EMPLOI STABLE : UNE RÉALITÉ POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES JEUNES DIPLÔMÉ.E.S

12 mois après l'obtention de leur diplôme, plus de la moitié des jeunes diplômé.es en emploi occupent un poste de cadre. Cet emploi est dans la majorité des

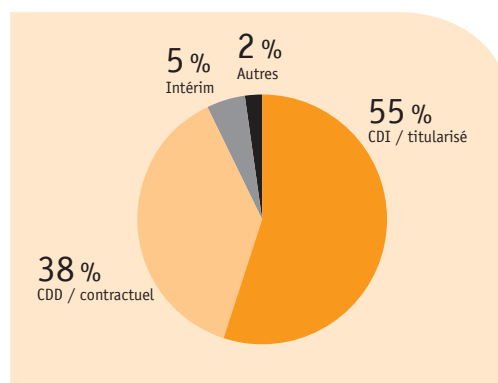
cas un emploi stable : 55 % bénéficient d'un CDI. Les trois fonctions les plus fréquemment occupées sont commercial-marketing, gestion-finance-administration et études, recherche et développement ; elles rassemblent la moitié d'entre eux. La quasi-totalité des jeunes diplômé.e.s occupent un emploi salarié (97 %), l'entrepreneuriat et l'exercice d'une profession libérale restant marginaux. 9 jeunes diplômés sur 10 exercent leur activité à temps plein.

– Figure 3 –
Statut dans l'emploi (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

– Figure 4 –
Type de contrat de travail (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

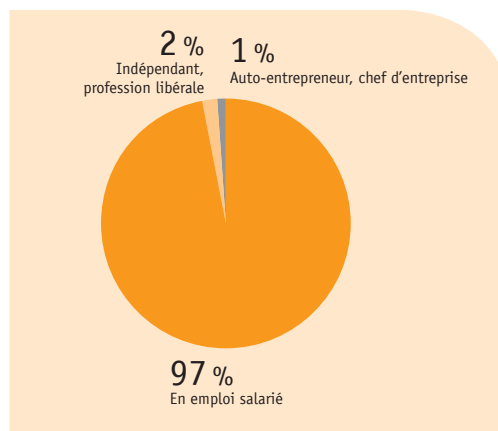
– Tableau 2 –
Fonction occupée (en %)

Fonction occupée	Ensemble
Commercial, marketing	20
Gestion, finance, administration	17
Études, recherche, développement	13
Services techniques*	11
Ressources humaines, enseignement	9
Informatique	8
Communication, création	7
Enseignement	5
Santé, social, culture	4
Production industrielle, travaux, chantiers	5
Direction d'entreprise	1
Total	100

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

* Achats, qualité, maintenance, logistique...

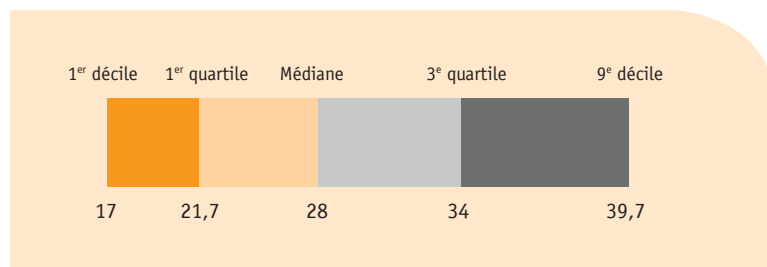
– Figure 5 –
Type d'activité (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

La moitié des jeunes diplômé.e.s reçoivent une rémunération brute annuelle de plus de 28 000 euros, primes et part variable comprises.

– Figure 6 –
Distribution de la rémunération annuelle brute des jeunes diplômé.e.s en emploi (en k€)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
 Source : Apec, 2017

Le secteur des services : un secteur porteur pour les jeunes diplômé.e.s

12 mois après l'obtention de leur diplôme, les services sont le premier secteur d'embauche des jeunes diplômé.e.s : 59 % y exercent leur emploi. Les jeunes diplômé.e.s travaillent plus fréquemment dans le domaine des activités informatiques (9 %), juridiques-comptables (8%), éducation-formation (8 %)

et banque-assurance-immobilier (7 %). Dans le secteur de l'industrie (second secteur d'embauche des jeunes diplômé.e.s), le domaine de la construction mécanique / métallurgie / industrie automobile / aéronautique / autres matériels de transport concerne 9 % des jeunes diplômés en emploi. Les jeunes diplômé.e.s occupent à 55 % un poste dans une entreprise de plus de 250 salariés, et à 75 % un poste dans le secteur privé.

– Tableau 3 –
Secteur d'activité de l'entreprise (en %)

	Ensemble
Services	59
Industrie	20
Commerce, distribution	15
Construction, BTP	6
Total	100

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
 Source : Apec, 2017

– Tableau 4 –
Taille de l'entreprise, tous établissements confondus (en %)

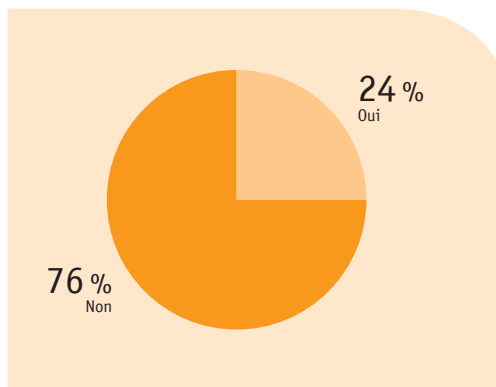
	Ensemble
Entreprise de 1 à 249 salariés	45
Entreprise de 250 salariés et plus	55
Total	100

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
 Source : Apec, 2017

Les jeunes diplômé.e.s sont satisfaits de leur emploi

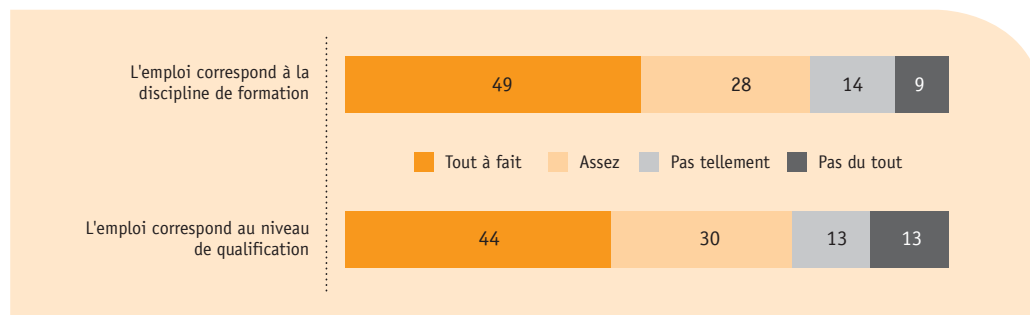
12 mois après l'obtention de leur diplôme, trois jeunes diplômé.e.s sur quatre estiment exercer une activité qui correspond vraiment à leurs attentes. Les trois quarts déclarent également que leur emploi correspond à leur niveau de qualification et à leur discipline de formation.

– Figure 8 –
Emploi décrit comme « job alimentaire » (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

– Figure 9 –
Adéquation de l'emploi par rapport à la discipline de formation et à la qualification du jeune diplômé (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

Ils attribuent une note moyenne de satisfaction globale par rapport à leur emploi de 7 sur 10. Les relations avec leurs collègues et l'autonomie dans leur travail sont les deux éléments pour lesquels le niveau

de satisfaction est le plus élevé. En revanche, les points les moins satisfaisants pour les jeunes diplômé.e.s concernent les perspectives d'évolution dans l'entreprise et la rémunération.

– Tableau 5 –

Satisfaction par rapport aux différents aspects de l'emploi occupé (moyenne sur note de 1 à 10)

Les relations avec les collègues	8,1
Le niveau d'autonomie	7,9
L'ambiance de travail	7,5
La localisation géographique de l'entreprise	7,4
La relation avec le supérieur hiérarchique	7,4
L'intérêt des missions	7,1
L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle	7,0
La rémunération	6,0
Les perspectives d'évolution dans l'entreprise	5,5
Satisfaction globale par rapport à l'emploi	7,0

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

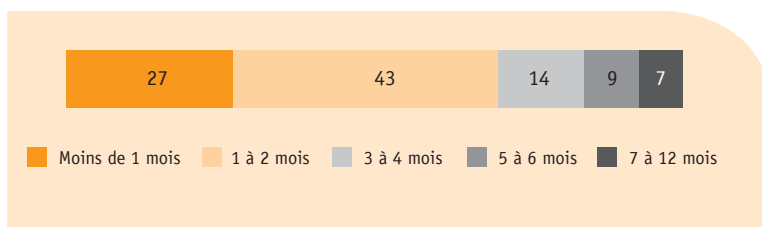
– **DEUX MOIS ET DEMI DE RECHERCHE ONT ÉTÉ NÉCESSAIRES POUR ACCÉDER À L'EMPLOI**

Pour trouver l'emploi qu'ils occupent 12 mois après l'obtention de leur diplôme, les jeunes diplômé.e.s ont mis en moyenne 2,5 mois. Un tiers l'ont trouvé en consultant les offres d'emploi. Parmi ces derniers, 33 % ont pris connaissance de l'offre sur un site Inter-

net (autre que celui de leur entreprise, de l'Apec ou un réseau social professionnel en ligne) et 19 % dans un organisme pour l'emploi (Pôle emploi, mission locale...). Le second moyen de recherche utilisé est le dépôt de CV sur Internet (15 %), ex-aequo avec le réseau de relations, cooptation (hors réseau sociaux sur Internet). L'envoi d'une candidature spontanée a permis à 14 % des jeunes diplômé.e.s d'obtenir leur emploi. Dans la moitié des cas, cette candidature a été transmise par e-mail.

– Figure 10 –

Durée de la recherche d'emploi (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

–Tableau 6–
Moyen ayant permis d'obtenir l'emploi (en %)

	Ensemble
Offre d'emploi	32
Dépôt de CV sur Internet	15
Réseau de relations, cooptation	15
Candidature spontanée	14
À la suite d'un stage	8
Cabinet de recrutement	5
Réseaux sociaux sur Internet	3
À la suite d'un contrat en alternance ou en apprentissage	3
Prise de contact directe sur un salon, un forum de recrutement	2
Concours	2
Création de sa propre entreprise	1
Total	100

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

–Tableau 7–
Prise de connaissance de l'offre d'emploi (en %)

	Ensemble
Sur un réseau social professionnel en ligne	8
Sur le site Internet de l'entreprise	11
Sur le site Internet de l'Apec	17
Dans un organisme pour l'emploi (Pôle emploi, mission locale...)	19
Sur un autre site Internet	33
Réseau de relations	8
Autres	4
Total	100

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme, ayant obtenu leur emploi en répondant à une offre d'emploi
Source : Apec, 2017

–Tableau 8–
Mode de transmission de la candidature spontanée (en %)

	Ensemble
Par e-mail	51
En main propre (dans un salon, un forum...)	16
Par courrier papier	15
Par un formulaire de contact sur le site de l'entreprise	12
Par le biais d'un réseau social professionnel en ligne	5
Réseau de relations	1
Total	100

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme, ayant obtenu leur emploi suite à l'envoi d'une candidature spontanée
Source : Apec, 2017

Enfin, le premier critère de choix de l'emploi pour les jeunes diplômés est l'adéquation avec leur projet professionnel (33 %), suivi de près par l'intérêt du travail (29 %).

–Tableau 9–
Principal critère de choix (en %)

	En premier	Au total*
Adéquation avec le projet professionnel	33	52
Intérêt du travail	29	48
Lieu géographique	12	30
Notoriété de l'entreprise	6	15
Perspectives de croissance de l'entreprise	5	12
Montant du salaire proposé	4	14
Politique globale de gestion des RH dans l'entreprise	1	3
Autres	2	4
Pas eu de choix	8	10
Total	100	

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme

Source : Apec, 2017

* Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100 %

UNE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE TRÈS RAPIDE PERMET AUX JEUNES DIPLÔMÉ.E.S D'AMÉLIORER LEURS CONDITIONS D'EMPLOI

Au global, un tiers des jeunes diplômé.e.s qualifient leur premier emploi de « job alimentaire ». Si cette proportion n'est que de 1 sur 4 environ pour les jeunes qui, 12 mois après le diplôme, occupent toujours leur premier emploi, elle s'élève à presque 1 sur 2 chez ceux qui ont déjà connu une mobilité. À la

suite de celle-ci, ils ne sont plus que 27 % à décrire leur emploi comme alimentaire.

La part des emplois non salariés parmi les premiers emplois demeure marginale, tant parmi les premiers emplois que les emplois suivants.

Enfin, les jeunes ayant changé d'emploi déclarent des durées de recherche plus faibles que ceux qui, 12 mois après le diplôme, occupaient toujours leur premier emploi. L'investissement de temps plus important réalisé par ces derniers peut être un facteur expliquant leur stabilité dans leur premier poste.

–Tableau 10–
Part des emplois alimentaires dans le premier emploi et les emplois suivants (en %)

	Toujours dans leur premier emploi 12 mois après leur diplôme	N'étant plus dans leur premier emploi 12 mois après leur diplôme	
	Premier emploi	Premier emploi	Emploi occupé à 12 mois
Oui	23	47	27
Non	77	53	73
Total	100	100	100

Base : Jeunes diplômés Bac+5 et plus de la promotion 2015 ayant déjà exercé un premier emploi 12 mois après leur diplôme

Source : Apec, 2017

-Tableau 11-
Type d'emploi (en %)

	Toujours dans leur premier emploi 12 mois après leur diplôme	N'étant plus dans leur premier emploi 12 mois après leur diplôme	
	Premier emploi	Premier emploi	Emploi occupé à 12 mois
Emploi salarié	98	98	96
Indépendant, profession libérale	1	1	2
Auto-entrepreneur, chef d'entreprise	1	1	2
Total	100	100	100

Base : Jeunes diplômés Bac+5 et plus de la promotion 2015 ayant déjà exercé un premier emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

-Tableau 12-
Durée des démarches de recherche d'emploi ou de création (en %)

	Toujours dans leur premier emploi 12 mois après leur diplôme	N'étant plus dans leur premier emploi 12 mois après leur diplôme	
	Premier emploi	Premier emploi	Emploi occupé à 12 mois
Moins de 1 mois	24	45	30
1 à 2 mois	42	38	44
3 à 4 mois	15	10	13
5 à 6 mois	10	4	7
7 à 12 mois	8	2	6
Plus de 12 mois	1	1	-
Total	100	100	100
Médiane	2	1	1
Moyenne	2,8	1,6	2,1

Base : Jeunes diplômés Bac+5 et plus de la promotion 2015 ayant déjà exercé un premier emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

LA RECHERCHE D'EMPLOI DONNE DES RÉSULTATS, AU MOINS EN TERMES D'ENTRETIENS OBTENUS, CE QUI ENCOURAGE CONFIANCE ET OPTIMISME

78 % des jeunes diplômés en recherche d'emploi ont déjà passé les premières phases de sélection puisqu'ils ont déjà été reçus en entretien d'embauche par des entreprises. En moyenne, ils ont passé 9 entretiens et ont été reçus dans 7 entreprises différentes.

Les jeunes sont majoritairement confiants quant à leur recherche d'emploi, 64 % se déclarant optimistes dont 16 % de jeunes très optimistes.

– Tableau 13 –
Nombre d'entretiens de recrutement réalisés (en %)

Moins de 5 entretiens	50
5 à 10 entretiens	31
11 à 20 entretiens	10
21 à 29 entretiens	3
30 entretiens et plus	6
Total	100

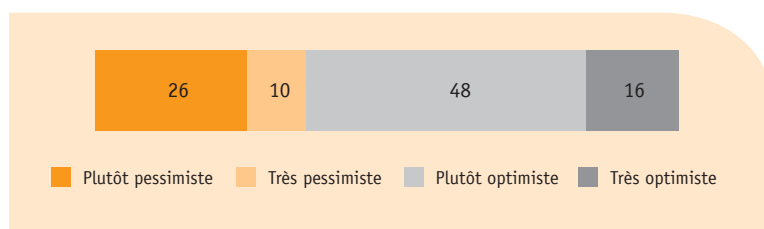
Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac+5 et plus de la promotion 2015 en recherche d'emploi 12 mois après leur diplôme, ayant passé des entretiens
Source : Apec, 2017

– Tableau 14 –
Nombre d'entreprises rencontrées lors des entretiens de recrutement (en %)

Moins de 5 entreprises	55
5 à 10 entreprises	29
11 à 20 entreprises	11
21 à 29 entreprises	2
30 entreprises et plus	3
Total	100

Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac+5 et plus de la promotion 2015 en recherche d'emploi 12 mois après leur diplôme, ayant passé des entretiens
Source : Apec, 2017

– Figure 11 –
Optimisme face à la recherche d'emploi (en %)



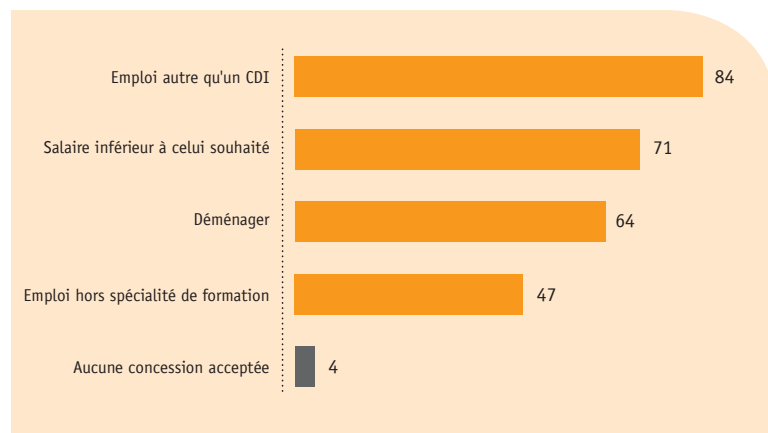
Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac+5 et plus de la promotion 2015 en recherche d'emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

La nécessité de concessions est largement admise, mais pas sur tous les points

Si cela est exigé pour l'obtention d'un poste, les jeunes en recherche d'emploi consentent majoritairement à assouplir leurs exigences concernant les

conditions d'emploi (autre contrat que le CDI, salaire moindre) et la vie personnelle (déménagement nécessaire). En revanche, ils montrent un attachement fort à leur discipline de formation : moins de la moitié d'entre eux (47 %) seraient prêts à accepter un poste en dehors de leur spécialité.

— Figure 12—
Concessions acceptées pour l'obtention d'un emploi (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac+5 et plus de la promotion 2015 en recherche d'emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

PERCEPTION DE LA SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Le nuage de mots construit à partir de la réponse à une question ouverte¹ fait apparaître la tonalité globalement négative de la perception de la conjoncture sur le marché de l'emploi par les jeunes diplômé.e.s. Les termes synonymes de difficulté et complexité sont fortement représentés, ainsi que les appréciations négatives plus précises comme « sous-payé », « long »

(comme les démarches à accomplir pour décrocher un emploi), « précaire » ou « pas d'offres ».

Certaines conditions de réussite (mais posant leurs propres problèmes) sont plus particulièrement mises en avant : « expérience » (exigée même des jeunes qui viennent d'obtenir leur diplôme), « réseau », « mobilité ».

Cependant certains termes porteurs de connotations positives sont également présents, comme « stable », « ouvert », « intéressant »...

1. La question était : « Quels sont les trois mots que vous utiliseriez si vous deviez caractériser la situation actuelle sur le marché de l'emploi ? ». Cependant, la réponse, libre, n'était pas strictement limitée à trois mots.

–LES SPÉCIFICITÉS DES DIPLÔMÉ.E.S DE NIVEAU BAC +3/4–

Un échantillon complémentaire de 500 jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +3 ou 4 a été interrogé, dans les mêmes conditions que l'échantillon principal des Bac +5 et plus, afin de mettre en relief les spécificités de l'insertion au niveau licence. Au sein de cet échantillon, 8 répondants sur 10 sont des diplômé.e.s de niveau Bac +3 ; la moitié sont titulaires d'une licence professionnelle, et 3 sur 10, d'une licence générale. Le niveau Bac +4, quant à lui, est surtout représenté par un petit groupe de sortants après l'année de master 1.

– LES DIPLÔMÉ.E.S DE NIVEAU BAC +3/4 S'INSÈRENT BIEN MAIS NE BÉNÉFICIENT PAS DES MEILLEURES CONDITIONS D'EMPLOI

12 mois après leur diplôme, les diplômé.e.s de niveau Bac +3/4 sont 8 sur 10 à être en emploi, sans diffé-

rence notable par rapport aux Bac +5 et plus. Il en est de même à 6 mois, avec un taux d'emploi identique, à 64 %, pour ces deux groupes. Des différences apparaissent selon la discipline de formation : à 12 mois, les diplômé.e.s en sciences fondamentales sont nettement plus souvent en emploi au niveau Bac +3/4 que Bac +5 ou plus, alors que c'est l'inverse en sciences humaines et sociales, où la poursuite des études jusqu'à Bac +5 ou au-delà apporte un bénéfice en termes d'insertion.

Mais, s'agissant des conditions d'emploi, les Bac +3/4 se distinguent : en effet ils sont seulement 45 % (contre 55 %) à disposer d'un CDI, et surtout ils ne sont que 9 % (contre 53 % des Bac +5 et plus) à occuper un poste cadre. En conséquence, leur rémunération est significativement moins élevée.

–Tableau 15–
Situation d'emploi à 12 mois, selon le niveau de diplôme (en %)

	Bac +3/4	Bac +5 et +
EN EMPLOI, DONT :	83	81
Dans leur 1 ^{er} emploi	45	49
Dans un emploi suivant	38	32
EN RECHERCHE D'EMPLOI, dont :	17	19
Recherchant leur 1 ^{er} emploi	8	8
Recherchant un nouvel emploi	9	11
Total	100	100

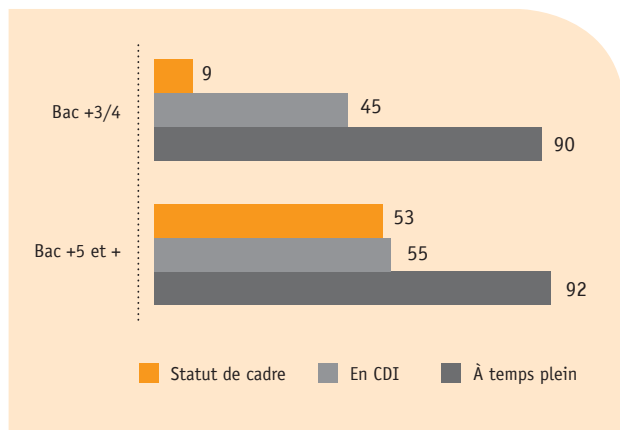
Base : Ensemble des jeunes diplômé.e.s de la promotion 2015
Source : Apec, 2017

–Tableau 16–
Situation d'emploi à 12 mois par discipline de formation, selon le niveau de diplôme (en %)

	Bac +3/4	Bac +5 et +
ENSEMBLE	83	81
Sciences fondamentales	93	68
Sciences technologiques	85	87
Droit, économie, gestion	83	80
Sciences humaines et sociales	75	87
Lettres, langues et arts	76	77

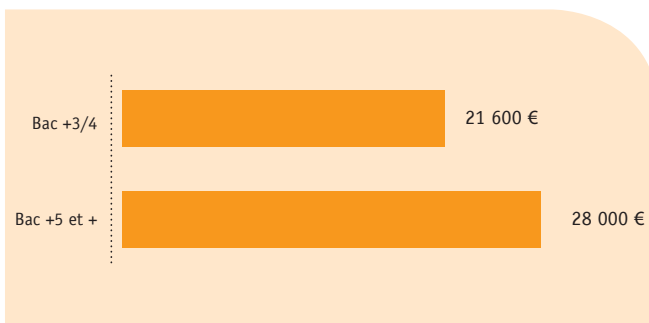
Base : Ensemble des jeunes diplômé.e.s de la promotion 2015
Source : Apec, 2017

– Figure 15–
Conditions d'emploi, selon le niveau de diplôme (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

– Figure 16–
Rémunération médiane brute annuelle, selon le niveau de diplôme (en €)



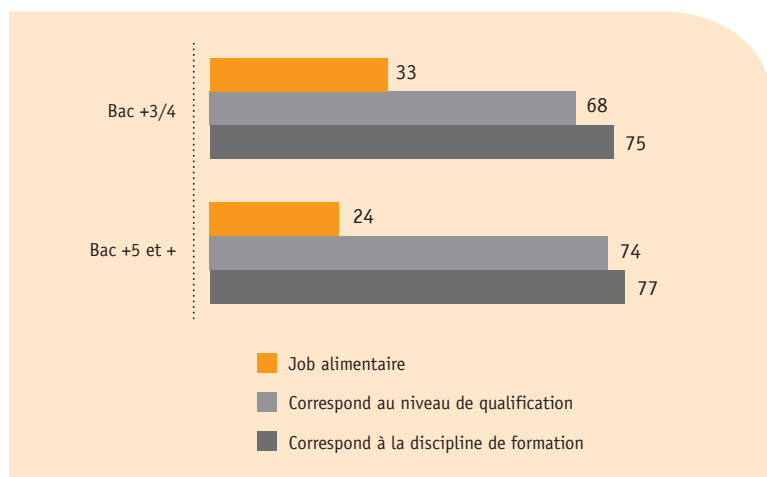
Base : Jeunes diplômé.e.s de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

Malgré les différences dans leurs conditions d'emploi, les jeunes en emploi sont tous aussi satisfaits de leur poste

Les diplômé.e.s de niveau Bac +3/4 sont plus nombreux à qualifier leur emploi de job alimentaire, et moins nombreux à considérer qu'il correspond à leur niveau de qualification. Cependant en termes de

satisfaction, cela ne semble occasionner aucune différence notable par rapport aux autres jeunes : au global, ils l'évaluent à 6,9 sur 10 en moyenne, contre 7,0 sur 10 pour les diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus. Cette différence n'est pas significative, pas davantage que celles observées sur les différents points de satisfaction détaillée. ●

– Figure 17–
Appréciation du poste (en %)



Base : Jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015, en emploi 12 mois après leur diplôme
Source : Apec, 2017

—MÉTHODOLOGIE—

Début 2017, l'Apec s'est dotée d'une nouvelle étude barométrique visant à suivre la situation professionnelle des jeunes diplômé.e.s de l'enseignement supérieur 12 mois exactement après l'obtention de leur diplôme. L'interrogation d'un échantillon représentatif de ces jeunes diplômé.e.s permet d'en faire le bilan à un moment précis du début de leur trajectoire professionnelle, et la comparaison chronologique des futures vagues fournira un suivi conjoncturel de leur insertion.

Ce nouveau baromètre Apec repose sur l'interrogation de 500 jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +3 ou 4, et de 1064 jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +5 ou plus, âgés de 20 à 30 ans au moment de l'enquête, ayant obtenu leur diplôme en 2015 et résidant en France métropolitaine.

Seuls les diplômé.e.s ayant terminé leurs études supérieures et étant, soit en emploi, soit en recherche d'emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, étaient éligibles pour l'interrogation. Ceux qui à cette date n'avaient pas d'emploi et n'en recherchaient pas (reprise d'étude, formation, thèse, ou pour toute autre raison) n'étaient pas inclus dans l'échantillon.

Les deux échantillons sont structurés selon des quotas par sexe, discipline de formation² et type d'établissement, et redressés sur ces mêmes critères, afin d'être représentatifs de la population de sortants.

Le questionnaire porte sur la situation professionnelle du répondant telle qu'elle était, exactement 6 mois et 12 mois après l'obtention de son diplôme.

Le regroupement des disciplines de formation reprend dans l'ensemble celui utilisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à une différence près : la catégorie « sciences, technologies, santé » (STS) est ici subdivisée en deux sous-groupes.

Le détail des regroupements utilisés est le suivant :

Sciences fondamentales : mathématiques pures et appliquées, physique, chimie, biologie, sciences de la terre et de l'univers...

Sciences technologiques : ingénierie, spécialités industrielles, agronomie / alimentaire, environnement, qualité, informatique, électronique, architecture, génie civil, BTP, santé³...

Droit, économie, gestion (DEG) : droit, sciences économiques, commercial, marketing, gestion, comptabilité, finance, logistique, ressources humaines, administration...

Sciences humaines et sociales (SHS) : sociologie, psychologie, anthropologie, histoire, géographie, philosophie, sciences de l'éducation⁴...

Lettres, langues, arts (LLA) : littérature, sciences du langage, langues, langues étrangères appliquées, formations artistiques, journalisme, métiers de l'édition...

2. Toutes les disciplines sont représentées dans l'échantillon, sauf le doctorat en médecine et les masters en ESPE menant aux carrières d'enseignant dans l'Éducation nationale.

3. Sauf médecine / odontologie.

4. Sauf formations en ESPE menant aux carrières d'enseignant dans l'Éducation nationale.

– LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE DE L'APEC –

Observatoire du marché de l'emploi cadre, l'Apec analyse et anticipe les évolutions dans un programme annuel d'études et de veille : grandes enquêtes annuelles (recrutements, salaires, métiers et mobilité professionnelle des cadres, insertion professionnelle des jeunes diplômés...) et études spécifiques sur des thématiques clés auprès des jeunes diplômés, des cadres et des entreprises.

Le département études et recherche de l'Apec et sa quarantaine de collaborateurs animent cet observatoire.

Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site www.cadres.apec.fr > rubrique **Observatoire de l'emploi**

© Apec, 2017

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC Cadres, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).



www.apec.fr

ISBN 978-2-7336-1010-7

AVRIL 2017

Cette étude a été réalisée par le département études et recherche de l'Apec.

Pilotage de l'étude : Christophe Thill.

Analyse et rédaction : Florence Kremer Eichacker, Sophie Roux, Célia Yvon.

Maquette : Daniel Le Henry.

Direction de l'étude : Maïmouna Fossorier.

Direction du département : Pierre Lamblin.

Avec la participation de GN Opérations.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

POUR CONTACTER L'APEC

0 809 361 212 Service gratuit + prix appel

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 19H